

Séance publique du 7 juillet 2003

Délibération n° 2003-1258

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Priest

objet : **Protocole pour le financement anticipé en PLUS construction-démolition d'opérations de reconstruction-démolition en centre-ville liées à la mise en oeuvre du volet relogement de l'opération de renouvellement urbain**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) de Saint Priest centre, un projet ambitieux tant sur les domaines de l'urbain que du social doit être mis en œuvre. Les principaux objectifs du volet habitat de cette opération sont les suivants :

- revaloriser l'ensemble des copropriétés sensibles de ce secteur,
- requalifier le parc social public,
- diversifier l'offre de logements,
- permettre aux habitants de disposer de logements adaptés.

Au vu de ces objectifs et des enjeux de restructuration urbaine future de ce secteur (désenclavement des îlots d'habitation, renforcement de la trame urbaine du centre), un certain nombre de démolitions et de reconstructions seront nécessaires.

Dans ce cadre, il est nécessaire de préparer la production de capacités de relogements et, plus généralement, de renouveler l'offre de logements.

C'est pourquoi a été mis au point un protocole entre la commune de Saint Priest, l'Etat, la Communauté urbaine, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et un certain nombre de bailleurs sociaux (Porte des Alpes habitat, Opac du Rhône) pour prévoir l'obtention, par anticipation, de financements PLUS construction-démolition (CD) donnant droit à un taux de subvention supérieur au droit commun et à l'accès aux prêts bonifiés renouvellement urbain de la CDC, ces financements servant à produire des logements qui seront affectés en priorité aux ménages touchés par les démolitions ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer le protocole pour le financement anticipé en PLUS CD d'opérations de reconstruction-démolition à Saint Priest centre liées à la mise en œuvre du volet relogement de l'opération de renouvellement urbain.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

